

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/1700 du 25/II/1982
MILS/DGTFP/DEF.21033/16

Portant reclassement et nomination de Monsieur
COKOUA Jean, Instituteur de 1^{er} échelon.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

I S A S :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populai-
re du Congo ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiéran-
chies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/465 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notam-
ment en son article 1^{er} et § 2°) ;
(/u le décret n° 67/304/ME-DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiéran-
chique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/465 du 22.5.64
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des Agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28
12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81/707/SGG du 19.10.81 complétant l'article 2 du dé-
cret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de
l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 0815/MJT.DGT.DGICE du 19.2.79 portant reclassement
et nomination de certains Instituteurs-adjoints et Institutrices-adjointes
admis au Baccalauréat ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 19.11.81 ;

D.C.F.

DECRETE :

ARTICLE 1er- En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165, 67/304 et 81/707/SGG des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur CKOUM. Jean, Instituteur de 1° échelon, indice 590 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service au CEG Agostino Neto, titulaire de la Licence ès-Lettres (Section Lettres Modernes) délivrée par l'Université Mariam NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 650 ACC : néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du / / date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981 - 1982 et de la soldé pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

BRAZZAVILLE, le 25 Novembre 1982

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

- Antoine NDINGA-COBA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

- Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

- Bernard COMBO MITSICNA.-

AMPLIATIONS :

JORIC.	1
DGTFP.DFP.	3
D.B.	3
D.C.F.	1
MEN.	2
DPAA.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC.	2